

1. La circulation sera interdite le dimanche 12 mai sur tout le périmètre du vide grenier de 6h00 à 17h00. Sauf les exposants seront autorisés à utiliser leurs véhicules de 6h00 à 8h00 pour le déchargement de leurs marchandises.
2. **L'inscription préalable est obligatoire.** L'exposant devra remplir le formulaire d'inscription, joindre une photocopie de pièce d'identité et s'acquitter du montant de son emplacement.  
**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**
3. En application du décret du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage, les participants doivent attester sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par an.
4. La validation de l'inscription pour un emplacement sera faite par la confirmation de réservation
5. Pour l'accès au vide grenier, merci de suivre le plan qui vous sera remis avec la confirmation de réservation.
6. Pour 3 emplacements de 2ML loué et plus, **1 seul véhicule** (*véhicule tractant ou remorque mais pas les deux*) pourra rester sur l'emplacement (**emplacements limités et décidé par l'organisateur**). Pour les véhicules supplémentaires, les emplacements trop étroits pour accepter un véhicule et ceux de moins de 6 ml des parkings sont prévus à cet effet.
7. Les emplacements seront attribués par les organisateurs le jour du vide grenier.
8. L'accueil des exposants s'effectuera de 6h00 à 8h00.
9. La vente des produits alimentaires, boissons n'est pas autorisée, **les produits de restauration et de buvette restent la propriété des associations organisatrices**
10. Est autorisé à la vente au déballage, tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de tout objet neuf. Les supports vidéo, les magazines et autres lectures à caractère érotique ou pornographique, ainsi que les armes de collection et tout autre outils ou objets potentiellement dangereux doivent être impérativement exposés en hauteur, de manière à ne pas être vus ou manipulés par des jeunes mineurs. Les supports CD et DVD piratés et gravés sont strictement interdits à la vente, ainsi que les fins de séries, les meubles neufs, les animaux, les arbres
11. Le prix de chaque article doit être indiqué (*mesure légale exigée pour la défense du consommateur*).
12. **En cas de pluie, aucun repli n'est prévu.** Les exposants doivent prendre leurs dispositions pour se protéger des intempéries
13. **Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas de mauvais temps.**
14. Tout exposant s'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder son autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.
15. **Il devra le jour du vide grenier avoir en sa possession la confirmation de sa réservation ainsi que sa carte d'identité.**  
En cas de contrôle toute personne non autorisée devra quitter le périmètre du vide grenier.
16. Un droit d'inscription pour participation sera demandé soit 5.00 € l'emplacement de 2 ML
17. L'association organisatrice ne met aucune table à dispositions, chaque exposant doit prévoir son propre matériel.
18. La vente débutera à 8h00 et se terminera à 17h00. **Aucun exposant n'est autorisé à quitter son emplacement avant 17h00**
19. Les exposants prendront toutes les dispositions nécessaires liées au remballage des marchandises invendues, au nettoyage des lieux.  
A cet effet, l'association organisatrice mettra à disposition des remorques à l'accueil du vide grenier.